L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 8 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot, Peu connu dans l'histoire.

XII—(Suite)

GUERRE OUVERTE.

A ce coup de foudre, le premier mouvement de Chenu et de Jeannette avait été d'engager Raoul à s'éloigner.

Mais lui, calme et se possédant, ainsi que tous les hommes d'énergie en face de l'événement qui doit décider de leur avenir :

—Laissez !—leur dit-il, je ne veux pas reculer devant l'ennemi de mon père.... je veux le voir. L'ombre qui règne à l'extrémité de cette salle suffira pour me dissimuler un instant. Dieu m'inspirera le reste.

En effet, le flambeau placé sur la table n'éclairait qu'un cercle restreint, au delà duquel tout restait plongé dans une sorte de crépuscule.

Raoul se retira donc dans l'angle le plus distant de la lumière ; et là, les bras croisés sur la poitrine, immobile, l'œil fixe, il attendit.

Son vêtement noir s'était absorbé dans le clair obscur ; à peine y pouvait-on deviner son visage pâle comme celui d'un spectre.

Jeanne vint se placer devant lui, le masquant davantage encore et déjà toute prête à le couvrir de geste.

Mais il ne la voyait même pas. Ses yeux, démesurément ouverts, ne regardaient que la porte d'entrée.

Le commandeur parut sur le seuil.

Un léger morion coiffait sa tête altière et rébarbative.

Il portait une cuirasse à reflets bleuâtres par-dessus un justaucorps de buffle, un haut-de-chausse de velours lie de vin, et de grandes bottes fauves au talon desquelles sonnaient des éperons d'acier bruni. A son ceinturon, une dague de Venise à son flanc suspendue par tout un attirail de boucles brillantes, une longue rapière espagnole à large coquille.

—Salut à Votre Majesté normande !—dit-il à Jean Chenu, qui s'était avancé de quelques pas à sa rencontre. En passant ce soir par Yvetot, j'ai mis pied à terre pour vous faire ma cour....

—Et pour vous assurer si j'observe fidèlement les clauses de notre contrat, acheva gaillardement Chenu VII.

Le commandeur accepta l'attaque sur ce terrain.

—Franchement, c'est tout juste ce qui m'amène, monsieur Jean Chenu ; car il m'est revenu d'étranges bruits sur votre compte.

—Quels bruits !.... Je suis curieux de savoir ça.... voyons un peu.... dites.

—On prétend que, non content du bonnet de coton, parfois aussi vous coiffez la salade !.... On prétend que Nicolas, votre âne, n'est pas votre seule monture, et que vous lui substituez au besoin certain cheval de bataille qualifié du nom de *Bayard*. On ajoute même qu'armé de pied en cape et la visière baissée, ni plus ni moins qu'un chevalier errant, vous vous en allez courir je ne sais quelles mystérieuses aventures au profit du parpaillot qui se prétend roi de France.

—Voyez-vous ça !.... comme tout se découvre !—fit Chenu d'un ton de bonhomie narquoise.....—Eh bien ! donc, puisque vous avez tout découvert, je ne vous dissimulerai plus rien. Oui, j'aime Henri IV.... et c'est tout simple.... vous comprenez.... entre rois, on se doit des égards.

—Ah ! ah ! vous raillez, mon maître,—dit Crillon en fronçant le sourcil.

—En aucune façon, je vous l'assure,—répliqua Jean avec une sorte de dignité ironique,—jamais je ne parlai plus sérieusement. Vous me comprendrez mieux à tout à l'heure. Mais, dès à présent, et pour vous épargner des frais d'espions, je vais vous révéler moi-même une foule de choses que peut-être vous ignorez encore. Je n'ai pas joué au chevalier errant, j'ai combattu en vrai soldat, qui, contraint par vous de déguiser son visage, n'en a pas moins porté de rudes coups à tous les vôtres. Oui, plus d'une fois, vers la nuit tombante, j'ai enfourché mon brave Bayard, la veille de quelque bataille. J'étais à Arques, et j'étais à Ivry, au siège de Honfleur comme au siège de Rouen. Durant la campagne du Bourbaus, du pays de Caux, c'est moi qui ai surpris le guide, et l'armée du duc de Parme nous a échappé, ce n'a pas été ma faute. Partout enfin où je pouvais être sans trop m'éloigner d'ici, car je sentais bien vos espions sur mes talons, je vous ai taillé de sanglantes croupières. Souvenez-vous de celui qu'on appelait le chevalier noir.

—Comment ! c'était toi !

—Moi-même. Etes-vous satisfait, maintenant ? Je crois que ce dernier mot vous a tout dit.

Jean Chenu s'était monté tout en parlant, ainsi. C'était un vrai chevalier maintenant ; il était beau de vaillantise et d'audace.

Quant au commandeur, une sourde colère bouillonnait en lui. Ses deux mains crispées tourmentaient tour à tour et la coquille de sa rapière et la poignée de sa dague.

—Eh bien ! dit Chenu triomphant,—désirez-vous encore savoir autre chose ?

—Une seule.

—Laquelle ?

—Ce qui te donne l'insolence de me braver ainsi, car enfin, malgré les chevaleresques équipées, c'est la première fois, je présume, que tu m'oses attaquer en face.

—Vous vous trompez, monseigneur, c'est la seconde.

—Et la première ?

—Ici même, il y a dix-sept ans, la nuit où fut assassiné Martin du Bellay, mon maître. Oh ! c'est vous qui étiez masqué cette nuit là. Votre masque est tombé à cette place, voici cette autre.... Hé ! bonne à la cognée, soit vous le voulez donc !....

—Je ne puis vous comprendre,—balbutia le commandeur en contenant sa rage avec peine,—je ne vous reconnais pas.....

—Et moi, monsieur, me reconnaissez-vous ? demanda Raoul en s'avançant tout à coup.

A l'aspect de cette dernière victime, qu'il croyait au fond de la mer, à la vue de ce pâle visage, émergeant soudain de l'ombre, le commandeur ne put retenir une exclamation d'épouvante, et recula d'un pas.

Sans daigner même ajouter un mot de plus, Raoul tira son épée.

—Ah ! —s'écria le meurtrier,— tu n'es donc pas un fantôme !

Et sa rapière sortit à moitié du fourreau ; mais l'y laissant retomber aussitôt :

—Non !—dit-il d'un ton sec—non !—pas de duel avec le protégé de Villars, avec celui qu'Andrée de Criquebœuf appelle encore son frère.

A ce nom, profané par une telle bouche, la colère de Raoul éclata enfin.

—Tais-toi, misérable !.... Je te défends de prononcer ce nom.... l'épée à la main !—défends-toi, ou je te frappe au visage.... Egorgeur de nuit.... mais tu ne sais donc frapper que des femmes, des enfants, des créatures sans défense ?.... Meurtrier de tous les miens.... assassin de mon père.... en garde ! te dis-je, en garde ! ou je te tue !

Contraint à se défendre, le commandeur avait enfin dégainé ; mais, tout en parant les premiers coups :

—C'est toi qui vas mourir.... et mourir avec tes complices.... avec tous ceux qui connaissent mon secret.... avec ce secret lui-même !

—Un instant !—s'écria Jean Chenu,—ça me regarde alors, j'en suis.

Et, ne rencontrant pas d'autre arme sous sa main, il saisit un des landiers de fer :

—Assassin ! — criana l'assassin, — mais vous oubliez donc que le commandeur ne marche ja mais sans sa meute toujours altérée de sang.... A moi, Mercure ! Wolf..... à moi, tous !....

Mais Bois-Rosé ne s'en émut nullement : au contraire, il répondit :

—Bataille, soit !...... Si tu as tes chiens, j'ai mes loups...... A moi, Jacques, Boniface et les autres !?.....

Le commandeur avait appelé vers la porte, et déjà ses bandits se montraient sur le seuil.

Raoul avait jeté son cri d'alarme par la fenêtre ; et déjà par cette fenêtre se précipitaient le sergent et le Gauthier, chacun suivi de ses hommes.

Il en résulta que les deux armées se trouvèrent simultanément en présence.

L'avantage du nombre était pour le commandeur. Mais les mâles figures et l'air intrépide des défenseurs de Bois Rosé, attestaient, et de reste, que la partie pouvait être égale.

Il y eut un moment de silence et d'immobilité générale durant lequel on s'observa les yeux dans les yeux et le fer à la main.

Puis tout à coup, le commandeur.

— Ce serait encore un deuil, et André ne me le pardonnerait pas. Je veux qu'elle sache au contraire, que je t'ai épargné, pour l'amour d'elle.

— Mais bats-toi, au contraire, et tâche de me tuer, — s'écria Raoul, — car, moi vivant, elle connaîtra tes crimes, que je veux divulguer demain.

— Où la retrouveras-tu ?.... Qui te croira ?.... Où sont tes preuves ?

Raoul, déjà prêt à fondre sur son ennemi, s'arrêta soudain, et redevenant maître de sa colère à mesure qu'il parlait :

— Tu as raison, — dit-il, — c'est à elle que je dois songer tout d'abord. Il faut qu'elle apprenne la vérité, il faut qu'elle soit à l'abri de tes odieux projets. Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement ta mort que je veux, c'est ton déshonneur, ton ignominie en place publique et par la main du bourreau !.. Voilà la vengeance que je poursuivrai.... la vengeance que je promets à ton ombre sanglante, ô mon père !.... et je te le jure ici même, à cette place où tu tombas sous les coups de l'assassin.... cette vengeance, avec l'aide de Dieu, elle s'accomplira !...

Au milieu du profond silence qui succédait à cette évocation menaçante, on entendit retentir, mais au bout de quelques secondes seulement, le rire satanique du commandeur.

Après quoi, d'une voix stridente, il répondit :

— La guerre, soit !.... Mais quant à l'emporter sur moi, quant à m'amener où tu le prétends.... oh ! oh ! tu ne me connais pas ; ta es loin de soupçonner toutes les ressources dont je dispose.... Sache-le seulement, cette lutte, je la souhaite acharnée, j'y prendrai plaisir.... car tu viens d'hériter de la haine que je portais jadis à ton père ; car cette haine, je la sens revivre en moi pour son fils.... Au revoir !....

Et, suivi des limiers, il disparut.

Raoul, qui jusqu'alors était resté debout dans une attitude insultante et fière, se laissa tomber sur un siège, comme brisé par tant d'émotions.

Diversement groupés alentour, ses amis le regardaient, tous penchés vers lui, retenant leur souffle.

La cause de cette prostration subite, c'était une idée fixe, absorbante, et qui ne tarda pas à se réveiller par ces quelques mots, comme murmurés dans un songe :

—Andrée !.... Andrée !.... Comment la retrouver maintenant ?.... Où est-elle ?.... Qui me le dira ?....

—Eh ! par Dieu ! moi !— répondit inopinément la voix de Mathurin Régnier.

Comme réveillé en sursaut par cette espérance inattendue, Raoul se retourna vivement vers lui :

—Tu sais où elle est, [illegible] Mais comment toi-même le trouves-tu ici ?.... par quel hasard ?....

—Je passais, et j'ai voulu te dérober la main. Puis, l'envie de te montrer mon habit neuf. Je suis sur la route de la fortune.... oh, si tu le préfères, sur celle de Rouen. Une douzaine, mon cher ! Mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit. Et d'ailleurs, mystère !....

—Mais elle ?.... Elle ?....

—Nous y arrivons, mais patience.... Je chevauchais donc, car j'ai un cheval maintenant, je chevauchais donc un peu en arrière du commandeur, dont je ne devais pas être aperçu et pour cause ! A la porte de cette bienheureuse royale, où je te savais être, le seul attendait les deux sergents de Mau-Crillon. Prenant la tête, je revenais chemin vers l'autre forme du castel, et je rencontrai un pan de muraille écroulé, mais pas un chat pour me guider sur ce chemin barcardeux, je m'imaginai presque dans ce cuisine, d'où j'ai tout entendu. Corbeau ! quel tigre dévorant que ce commandeur ! et combien je lui souhaite de se rompre l'échine avant que d'arriver à Fécamp, but actuel de sa chevauchée.

—Mais Andrée !.... Andrée !.... Tu ne m'as pas encore dit....

—Eh ! si fait. Je viens juste de te nommer le séjour qu'elle habite ; Fécamp.

—Fécamp !

—Oui. Au couvent des carmélites, c'est là qu'elle passera tout le temps de son deuil.... et cet infâme y va....

—Fécamp !.... et cet infâme y va....

—Précisément pour lui faire sa cour avec la protection de mon illustre et féal ami l'abbé de Villars. Oh ! je sais toutes ces choses-là, par Jupiter tonitruant, bien d'autres encore.

—Mais Bois-Rosé ne l'écoutait plus. Il allait à grands pas, sans voir personne, il disait à haute voix :

—A Fécamp !.... comment y pénétrer !.... Elle est cloîtrée !.... dans un fort couvent !....

—Et cependant, il faut que je puisse voir, lui parler, à elle, à tout !....

Une grande ombre se dressa tout à coup devant lui, lui barrant le passage, et la voix franchement résolue de Jean Chenu répondit :

—Eh bien ! nous prendrons Fécamp !... voilà tout.

(*A continuer*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

Sous la direction de M. [illegible]

COMPAGNIE LYRIQUE ET DRAMATIQUE FRANÇAISE.

MARCELIN ALHAIZA........Directeur.

SAMEDI, 10 Février 1866,

PREMIERE REPRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE.

Débuts de Mlle ELODIE GIRARD, Jeune Première Rôle,—Mlle CÉLINE CAYOT, Première Dugazon,—Mlle De MONTPIERRE, Coquette et Soubrette,—M. GRAVIER, Premier rôle de genre,—M. ROCHE, Premier Comique, marqué,—M. GENIN, Jeune Premier Comique,—M. BELINY, Troisième rôle.

LES PATTES DE MOUCHE,

Comédie en trois actes, par M. V. Sardou.

MON ISMÉNIE,

Vaudeville en 1 acte, de Mrs La Biche et Marc-Michel.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie et le spectacle commencera à 7 1/4.

PRIX DES PLACES.

Fauteuils, Secondes et Parquets........$1 50
Parterre et Baignoires de Parterre........1 00
Troisièmes........75
Quatrièmes........50

Par abonnement aux 24 représentations. Loges au contrôle du théâtre, de dix heures à trois heures.

Aucune place ne sera considérée comme réservée si elle n'est payée d'avance.

8 fev—8

Théâtre St-Charles.

JEUDI SOIR, 8 FEVRIER,

LES SŒURS WEBB.

PO-CA-HON-TAS. — IN AND OUT OF PLACE. —KISS IN THE DARK.

8fev

Théâtre St-Charles.

MARDI GRAS.

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ aura lieu, à ce Théâtre, le soir du MARDI GRAS, sous la direction d'un comité de Messieurs et d'après les mêmes règlements du bal de 1865 qu'on a déclarés.

Le plus beau de la Saison.

AUCUNE DAME N'Y SERA ADMISE SANS INVITATION.

On peut avoir des billets aux endroits habituels et AU CONTROLE DU THÉATRE.

Il sera publié sous peu une annonce qui donnera les détails.

10 janv—t. l. j.

Musée et Institut Zoologique

DU MAJOR BURNELL,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 93 de la rue St-Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents; pour les enfants, 25 cents.

28déc—3m

LA NATURE DÉVOILÉE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK

Rue ST-CHARLES, Nos 40 et 42,

3déc—6m

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York.—Rue St-Charles, Nos 40 et 42.

ON peut se procurer quatre lectures importantes, intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents.

3déc—6m

Grand Bal Paré et Masqué.

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, Mardi 13 de février (Mardi Gras) dans la nouvelle salle de l'Opéra, pour le bénéfice de la Société.

DIRECTEURS:

Jules Dubalen,	C. Keller,	A. Fouilloley,
J. A. Hess,	C. Gerlein,	Gras,
A. Sanabola,	A. Shreiner,	Frey,
A. Martin,	W. C. Falk,	Alneman,
O. Fendel,	L. E. Avril,	Pergaux,
C M Richards,	J. Buron,	Droll,
F. Gehlbach,	P. White,	Schönheiter,
J. Graff,	M. Lefebure,	Thomas,
	J. Silentes,	E. Nassley.

Le Comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis.

Aucune invitation de dames ne sera admise après la dernière assemblée du Comité qui aura lieu le lundi, 12 de février 1866.

Aucune dame ne sera admise dans le bal sans une invitation approuvée par le Comité.

Les Messieurs désirant des invitations pour dames peuvent se les procurer en s'adressant à l'un des directeurs du bal ou à J. Dubalen, 93, rue Vieille Levée.

On peut se procurer les billets à la Buvette de M. Restaurant, s'adresser au No 93, rue Vieille Levée.

On peut se procurer des billets au No 93, rue Vieille Levée ou chez l'un des Directeurs.

Prix du Billet, $3.

21janv—au 13fev

SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

QUINCAILLERIE,

FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.

Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.

Agence du Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleurs fabricants.

1er jan—3m

C. A. RICHARDS.

ETABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de vins et d'esprits, RUE CAMP, No. 94, Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera toutes les marques primitives de liqueurs en bouteilles, comprenant : Bourbon Golden Sheaf, Extrait de Bœuf, Seegers London Dock, Punches concentrés, Sirops, Amers, Vins de Californie, &c.

—EGALEMENT—

Les célèbres Vins et Esprits, Standard de C. A. Richards.

Il approvisionne les marchands de gros, les marchands de la campagne, les jobbers et les familles, au plus bas prix du marché.

31déc—3m

JOHN HENRY & CO.

121 & 123....Rue de la Commune....121 & 123

FABRICANTS

—ET—

MARCHANDS EN GROS

—DE—

BOTTES ET SOULIERS,

Destinés au commerce de la ville et de campagne

121 & 123, rue de la Commune.

—Nouvelle-Orléans

C. W. GOULD...... R. W. TAYLOR

21nov—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme BERON,

275......RUE DAUPHINE......275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

31août—1an

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, plaine, frêne, olivier et cyprès.

2,000 CORDES à vendre en gros et audétail délivrés à domicile, par B. PRADEL, No 14 rue St-Charles.

Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.

AUX FAMILLES.— Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. Le combustible se vendra au plus bas prix du marché, au comptant. Les ordres laissés chez M. Cornibé No 11 rue Ste-Anne, à son magasin, ou au dépôt de bois, seront immédiatement remplis. Les marchands de bois, les boulangers ou les personnes qui désirent acheter une certaine quantité, sont priés de s'adresser rue St-Charles No 14 ou chez l'hôtel.—Les ordres des familles sont respectueusement sollicités.

3oct—6m—MEJ

POUR LE SUD.

Compagnie d'Emigration et de Produits.

71 Broadway, New-York, et 41 rue de l'Union, Nlle-Orléans.

Organisée dans le but d'introduire les Capitaux, les Artisans, et les Machines économiques dans les Etats du Sud.

CETTE Compagnie offre de vendre ou de louer des terres pour la culture du sucre, du coton, ou pour l'établissement de fermes; de fournir des travailleurs blancs (Allemands, Suisses, Irlandais ou Anglais), et toute espèce de machines, telles que moulins à coton, portatifs et stationnaires, moulins à grain, alambics à térébenthine et à whisky, machines à raboter, machines à scie, châssis, portes et jalousies, machines à briques, presses à foin et à coton, et toute espèce d'instruments aratoires dont l'énumération serait trop longue. Ils offrent également des graines de jardinage, et toute espèce d'arbres fruitiers et d'arbres à ornements.

SAM. BARD,

3jan—1an Rue de l'Union, No 41, Nlle-Orléans

B. L. MANN & CO.,

Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de

Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cires, Huile de Tanneurs, Japonica, Sumac, &c.,

Rue des Magasins Nos 83 et 85.

19nov—3m Nouvelle-Orléans

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater du JEUDI 5 OCTOBRE 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.	DU LAC.
4½ h. A. M., char à cheval	5 h. A. M., char à vapeur
6 do char à vapeur	[illegible]
7½ do do	do do
9 do do	do do
10 do do	do do
12 do do	do do
2 h. P. M. do	P. M. do
3½ do do	do do
4½ do do	do do
6 do do	do do
7 do do	do char à cheval

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ des chars. G. FANUELT, surintendant.

2 oct

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. [illegible]

[illegible]

RAPHAEL BELTRAN,

Vieille-Levée No. 181, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Mélasse, Porc, [illegible], Farine, &c. [illegible]

INSTITUTION

240, 242, 244....Rue Rampart....240, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT.

MR. L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille [illegible]

[illegible]

Les cours de cette Institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 [illegible]

Pour tous renseignements, s'adresser rue Rampart 240.

27 déc—2 fps

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots à vapeur de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les paquebots de première classe de cette ligne sont les suivants :

WASHINGTON	3204 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3204 do	900 do
EUROPE	3204 do	900 do
NAPOLEON III	presque terminé	1100
ST-LAURENT	en construction	grande force
VILLE DE PARIS	do	do

Départs de New York.

WASHINGTON, A. Bocande...vendredi 2 février 1866.

EUROPE, A. Duchesne...vendredi 2 mars 1866.

Prix du passage en or.

Premières classes $135; secondes classes, $80, y compris le vin de table.

Les passagers qui voudront débarquer à Brest, ou se rendre au Havre, se procureront des billets de chemin de fer, [illegible]

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée en France.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, à New York, No 7, Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 72 rue Union.

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.

Au Havre, chez William Iselin & Co.

26 déc

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLEANS,

Faisant escale à la HAVANE et à QUEENSTOWN pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements ici, pour le fret de la Nouvelle-Orléans à St Petersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre. Le port final de destination peut être fixé en signant les connaissements, ou indiqué par le détenteur du connaissement, douze heures après l'arrivée du steamer à Liverpool, de sorte que l'importateur a le choix des marchés.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, à hélices et en fer, de première classe, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

Ces steamers partiront de Liverpool tous les MARDIS et de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS.

	tonneaux.	capitaines.
LOUISIANA	1826	P. Jamison
MISSISSIPPI	1711	J. Campbell
FLORIDA	1667	T. Baker
MISSOURI	1664	A. Hancock
ARKANSAS	1639	T. Barrow
ALABAMA	1629	W. M. L. Money
GAMBIA	1661	J. Graham
CAROLINA	1661	J. Mairby
BOLIVIAN	1663	H. P. F. Conche

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $125 en or, ou l'équivalent en billets des Etats-Unis.

Pour le taux du fret ou passage, s'adresser à

Wm. HUNTER & Co, rue Carondelet, No 41.

Les connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

POUR LIVERPOOL.

Faisant escale à La Havane et à Queenstown.

Le steamship

GAMBIA.

On reçoit maintenant le fret destiné à ce steamer au pied de la rue Jackson. Le GAMBIA partira ponctuellement SAMEDI, 17 février, à 8 heures A. M. et sera suivi du FLORIDA, SAMEDI, 24 février.

Passage à la chambre : pour Liverpool, $125 ; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de ces sommes en billets des Etats-Unis.

On assure à Liverpool et à Londres sur ces steamers à UN POUR CENT.

Les consignataires de marchandises sont respectueusement priés de présenter leurs manifestes au bureau afin d'obtenir des ordres de livraison.

Pour fret ou passage, s'adresser à

Wm HUNTER & Co,

29 janv 41 rue Carondelet

Ligne de Steamers à basse pression et à aube entre la Nlle Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON et INDIANOLA.

Départ : DIMANCHE, 11 du courant, à 8 heures du matin.—Le beau steamer

MAGNOLIA,

Commandant A. S. Gardner, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune

N. B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Le fret sera reçu, VENDREDI, 9 du courant, au pied de rue St-Joseph.

7 fév

Ligne de steamers à basse pression et à aube entre la Nlle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, VENDREDI, 9 février, à 8 h. du matin.

Le beau steamer

MORGAN,

neuf et en fer, commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Le fret pour les susdits ports sera reçu mercredi matin au pied de la rue St-Joseph

5 fev—1 m

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.— Le beau et rapide bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Greenville, Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Fischer's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE commence le service de Vicksburg et des Bends et part le JEUDI de chaque semaine.

5 fev—1 m

DÉPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commandé Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des aménagements. Le "Magnolia" se rendra à Mobile, à deux bateaux de la classe de fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, Agent, Front Levée, No 7.

29sep—6m

POUR OPELOUSAS—Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures précises du soir.—Pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge et tous les points intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau.—Le bateau à vapeur CLIPPER, capitaine C. C. Pickett, commis J. B. Schmit, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MARIS & DAVIS, No 6, rue St-Louis No 9

25 janv—1m

PAQUEBOT RÉGULIER DE MINDEN.—Ligne des Négociants et des Planteurs.—Le magnifique bateau à vapeur FROLIC, neuf et à faible tirant d'eau, capitaine J. J. Compère, commis, C. T. Reeder.—Départ régulier, Pour Minden, Loggy Bayou, Grand Bayou, Coushatta, Campte, Grand Ecore, Saint Maurice, Dehomdalem Dupré, et Baxton, embouchure de la Rivière aux Cannes, Colfax, Alexandrie, débarcadères de Normand et de Bassin et tous les débarcadères intermédiaires.

CELLOS, ALLARD & GOODWYN, No 63, rue Fulton, No 14.

COMANT & SURGS, No 9, rue Poydras, No 37.

E. MONTAGNE, Jr., Rue St Louis, No 21.

HAMILTON, REEDER & Co, à Minden.

MURPHY & WOODWARD, à Grand Ecore.

12janv

POUR LES ATTAKAPAS—Le beau bateau à vapeur SONORA, au marchour, capitaine H. Bernard, commis, J. D. Miller, partira le lundi, 5 heures, pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Jeannerette, Charenton Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SMITH & FECOT, No 6, rue Douane.

11 janv—1m

Par suite de la crue, le steamer IRENE reprendra ses voyages hebdomadaires réguliers.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENE, au marchour et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kealeck. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

E. MONTAGNE Jr., rue St-Louis, No 21.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

24 jan—1m J. J. FAGAUD, agent d'annonces 9, Fulton street

Ligne du Grand Chemin-de-Fer des Opelousas et de l'Ouest

Le bateau à vapeur GENL. J. L. HODGES, capitaine Wetmore, commis A. Meynier, part du wharf du chemin-de-fer, à Brashear City, à l'arrivée du convoi de la Nlle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeannerette, la Nlle-Ibérie et St-Martinville.

Pour le retour, il partira de la Nlle-Ibérie les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et se reliera au convoi du matin partant pour la Nlle-Orléans.

Pour fret ou passage, avec connaissements pour toute la distance, s'adresser à

SMITH & FECOT, agents, No 6 rue Douane.

P. S. — Les bateaux à vapeur CORNIE, capitaine Ed Castillo, et INDIAN No 2, capitaine D. Magnah, prendront du fret pour tous les ports du bayou Vermillion. Nous donnons des connaissements pour toutes la distance.

31nov, 3m

BAYOU LAFOURCHE.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires—Départ, samedis, à midi, et VENDREDIS à 5 heures P. M.—Pour Thibodeauxville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche—Le beau bateau à vapeur ANYONE, capitaine J. F. Ascoin, commis H. R. Arbo, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. O. DONOHUE, agent rue Tchoupitoulas No 2

5 fev—1m

PAQUEBOT de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.— Le bateau BELLE IDA, capitaine M. Barst J. B. Salambier, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir ; au retour, il part de Thibodaux tous les MARDIS et SAMEDIS, et descend de la Côte en plein jour, tous les MERCREDIS et DIMANCHES.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

4 fev. TIT US & GWARTNEY, 3 Tchoupitoulas

Départ, les MARDIS et VENDREDIS, à MIDI — Pour Thibodeaux et tous les points intermédiaires du Bayou Lafourche—Le beau bateau à vapeur MAY DUKE, capitaine Jos F. Ascoin, commis à H. R. Arbo, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. O. DONOHUE, agent, 29 jan rue Tchoupitoulas, No

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie. Le bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Hess —ou remplacement du New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, en relâchant, aux Chutes, aux bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMAR qui appartiennent à la Compagnie. On donne des connaissements pour tous la distance.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à GEO L KOUNS & BRO, propriét. rue de la Commune, No 21.

29 jan—1m

POUR RIO JANEIRO. — La belle goélette, doublée en cuivre et neuve, C. W. CHAPIN, capitaine Thomas Wood, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans un bref délai. Pour balance de fret, ou passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser à

30jan J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

MALADIES,

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, ulcères, eczéma, dartres, taches, boutons, etc., radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr P. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé contre les maladies du sang qui ont été vicié. S'adresser à GAUDOZ Jr, pharmacien, [illegible]

J. VILLARRUBIA,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DE CUBA,

No 9 rue Bienville No 9

Entre Vieille-Levée et Chartres.

Wm. Edwards ...... Edw. J. Gay

Wm. Edwards & Cie.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

15. Rue de la Douane. 15

HOTEL

DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Léglise.

DÉJEUNERS & table d'hôte, de 5 h. à 11½ h. Dîners de 4 h. à 6 ½ h. Chambres meublées de familles et des personnes; Bains. Déjeuners et Prix modérés.—

On parle Français, Anglais et Espagnol. 27déc—3f

Ligne du Sud !!

Pour MOBILE, via la Passe du Grant, Le steamer CRÉOLE, à basse pression.

—ARRANGEMENT D'HIVER—

Pour Mobile, et les Ports intermédiaires par la voie de la Passe du Grant, Tous les MARDIS et VENDREDIS,

Le magnifique steamer favori

CRÉOLE,

à basse pression, commandant Charles Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.

Il partira de Mobile, pour s'en revenir, tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

LEACH & PERKINS,

Au coin des rues Carondelet et Gravier

Le CREOLE s'arrêtera aux mêmes ports et Pass la Christian.

AVIS—Les lettres et enveloppes étampées peuvent seules être reçues, en vertu des lois actuelles du bureau de poste.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nlle Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Devant partir JEUDI, 8 février, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer

FRANCES,

neuf et en fer, Commandant A. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

Il ne sera pas signé de connaissements après 4 heures P. M.

8 fév

VENTES JUDICIAIRES.

ADÈLE ADELAIDE MONTREUIL, épouse de P. E. WILTZ, vs son époux.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15993 (dès dom. de l'anc. Cour de District du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane.) — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, premier mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o Un TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon, désigné par le No dix-neuf de l'îlot No quatorze, suivant plan du faubourg Marigny, dressé par L. Tanesse, arpenteur, le 6 de juin 1868, et déposé en l'étude de Michel de Armas, alors notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure, mesure française, cinquante pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, portant le No 161, avec cuisine, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles de Armas, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 5 juin 1865.

2o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Plauché, St Bernard, Laharpe, Villeré et Marais et Columbus, désignés par les Nos Deux et Trois, suivant plan dressé par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, le 12 de septembre 1856 et annexé à un acte au rapport de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du vingt-quatre des mêmes mois et an.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : Le No Deux, trente pieds dix pouces de face à la rue Plauché sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles—Et le No Trois, trente-deux pieds sept pouces de face à ladite rue Plauché, soixante-seize pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe aux Nos Dix-Neuf et Vingt, quatre-vingt-six pieds sept pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux, et quarante-neuf pieds un pouce sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception et réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean Loréthe, suivant acte au rapport du Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 avril 1860.

3o—UN MORCEAU DE TERRE enclavé et étant maintenant le fond des terrains Nos deux et trois, ci-dessus décrits.

Le dit portion de terre se trouve dans l'îlot compris entre les rues Plauché, St Bernard, Villeré, Laharpe Mystérieuse ou Colombus, désigné par le No neuf, suivant plan dressé par D'Hémécourt, arpenteur, le 12 septembre 1856 et annexé à un acte au rapport de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 des mêmes mois et an. Le dit morceau de terre ayant trente pieds un pouce sur la ligne limitrophe au No quatre, trente pieds et un pouce sur la ligne limitrophe au No trois trente et un pieds et un pouce sur la ligne limitrophe au No dix-huit.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de S. Arrowsmith, suivant acte au rapport du dit notaire Lacoste, en date du 15 d'octobre 1861.

4o—UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville et désigné par le No quatre cent quatre-vingt trois (483) suivant le plan possédé du District de Deuxième, dressé par L. Tanesse [illegible], Vincent, en date du 1er janvier 1865, et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain forme l'angle des rues Claiborne et Cumo, et mesure 33 pieds de face [illegible] sur trente pieds [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Harry Wiltz, suivant acte au rapport de Pierre Coudrain, notaire public en cette ville, en date du 1er juillet 1851.

5o—Trois terrains situés au Nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Solidelle, Joséphine, St Bernard et de la Nouvelle-Orléans, et désignés par les Nos quatre, cinq et six du dit îlot, suivant plan [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie, des évanouissements et des pressentiments de malheurs ; une lassitude générale, l'abattement, l'incapacité de profiter des joies de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de ces maladies organiques, exige le secours de la médecine pour se fortifier ; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est invariable, si l'on se conforme au traitement, il n'en sera pas de même que certains autres remèdes.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

Peut égaler par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression, les évacuations habituelles, l'ulcération de l'abdomen, et toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès, des imprudences, ou qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buche de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, une maladie secrète, une entière délivrance, sans changement de la diète, sans inconvénient, tous les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus avec les noms de copahu et mercure.

Souverains de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque ancienne que la maladie puisse être. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou débiles y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, on ensuit, son intelligence, son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui affectent l'humanité proviennent des impuretés qui s'y maintiennent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans le but de purification, il n'en est pas qui égale.

L'Extrait de Salsepareille

De HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a une personne qu'on cherche un remède de ce genre, chacun la sait bien peut le prendre pour le public, et n'en a qu'à se fier. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'envoi d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou de la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, dans toute la contrée, par les praticiens libres, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New York

3 fev—3m S. L. J.

MALADIES SECRETES.

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France un assortiment, tous les jours, à sa Pharmacie, coin Conti et Bourgogne, ou il soigne, "comme par le passé," le traitement des Maladies Chroniques, Nerveuses, etc. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Rongeurs, Gale, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, la Gonorrhée Chronique et Récente, Flueurs Blanches, etc. [illegible]

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des écoulements. E. GAUDOZ

1 oct—6m rues Conti et Bourgogne

Guérison certaine des hernies

Bandage, fermeture, de White, Pour hommes et pour femmes.

A vendre par TIM. DOHERTY,

[illegible]

WILLIAM GARDNER BETTERTON et ses créanciers.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,762.—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

fev—3, 6, 9, 12

WOOLVERTON & BARRINGER vs JAMES HILL.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans,—No 17,786.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] à 10 heures, et le Bazar à M. sur les lieux, [illegible] la vente publique et adjudication de [illegible] DISTILLERIE, situé au No 383 sur la Nouvelle Levée, dans le Premier District de cette ville, et suivant inventaire déposé au dossier. [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

21janv—fev 3, 6, 9, 12

Succession de feu N. B. JENNINGS décédé.

COUR DU SIXIEME DISTRICT JUDICIAIRE.— Paroisse de St-Hélène.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 janvier 1866, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Sixième District Judiciaire, paroisse Ste-Hélène, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit.

Un terrain situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues des Magasins, du Camp, Julie et St-Joseph, désigné par la lettre [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orl dan

29janv—fev 5, 14, 22 mars 1er

JAMES McFEELY vs. ADELE TRUDEAU & A. Z. TRUDEAU.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,988—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi dix-sept de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Poydras, Hévia, St-Pierre et St-Jean, désignés par les numéros Trois et Quatre, suivant croquis annexé à un acte, au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1853, portant vente par la dame Adèle Sauvé, veuve de René Trudeau, à Alexandre Park.

Lesdits terrains mesurent, chacun, vingt-un pieds quatre pouces et six 3/4 lignes de face à la rue Poydras sur les profondeurs ci-après, savoir : Le numéro Trois, sur la ligne limitrophe au numéro Deux, soixante-dix-sept pieds neuf pouces et deux 3/4 lignes, et sur la ligne limitrophe au numéro Quatre soixante-quinze pieds cinq pouces et 3/4 lignes;—Le numéro Quatre, soixante-quinze pieds cinq pouces et 3/4 lignes sur la ligne limitrophe au numéro Trois, et soixante-treize pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne à l'opposé, et ayant chacun une largeur derrière de vingt-un pieds trois pouces quatre 3/4 lignes.

Lesdits terrains appartiennent à la défenderesse pour en avoir hérité en partie de la veuve René Trudeau et en partie au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de la dame Mathilde L. Cambot, suivant acte au rapport de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 juin 1846.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,

17jan—20fev 3,10,17fev Shérif de la Paroisse d'Orléans

LA DAME M. L. A. ALMONASTER, épouse séparée de corps et de biens de J. X. Delfau, baron de Pontalba, (Lafitte, Dufilho & Co., agents,) vs. John Slemmer.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,870 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. Quatre de l'îlot No. Vingt-un, lequel est borné par les rues Mtre, Gaiveu, Bienville et Conti, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Gaiveu, sur cent-dix-huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, et avantages y attachés et y appartenant ; conformément au plan dressé par Allou d'Hémécourt, arpenteur, daté du 16 de juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ci-devant notaire public en cette ville, le 10 octobre 1853.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 29 juin 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — comptant, au moment de la vente, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

13jan— 26 fev 3 17 20

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Robert H. Dixey.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 20,581—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Une Certaine Portion de Terre, ensemble avec des Magasins d'entrepôt de tabac qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par le fleuve Mississippi, et composé des portions de terre ci-après décrites :

1o—Une portion de terre ayant un arpent de face audit fleuve sur quarante arpents de profondeur, bornée à la limite supérieure par la propriété ci-après décrite et à la limite inférieure par la terre dite d'Andry, ci-dessus décrite ;

2o—Une langue de terre contiguë à la portion de terre ci-dessus décrite et mesurant, environ, un pied de face au fleuve, sur environ quarante arpents de profondeur et avec à la rue de Pologne.

3o—Et une portion de terre contiguë à la terre ci-dessus décrite et ayant un arpent et un tiers de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, entre lignes parallèles, s'élargissant dans la profondeur, bornée à la limite supérieure par la propriété ci-dessus [illegible] et à la limite inférieure par la propriété autrefois appartenant à Manuel Andry.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et neuf cent trente trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. J. de Lizardi, suivant acte au rapport de Ad. Boudousquié, notaire public en cette ville en date du 7 août 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note de la somme de dix-neuf mille cent trente six piastres ($19,136) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er d'avril 1866, fixé un renouvelable [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

3 fév—10,13,17 mars 3

VENTES JUDICIAIRES

SUCCESSION DE FRÉDÉRIC E. GEORGE FUCHTLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 25,779.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 de février 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine étendue de terre, située sur le Chemin de Gentilly, en cette paroisse, à cinq milles environ de cette ville sur le côté droit du dit Chemin en allant de cette ville, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à B. Dorlocourt et mesurant deux arpents et un tiers de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Le dit terrain désigné par le No Un suivant croquis annexé à un acte au rapport de A. Dorlocourt, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1861.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de George Frederick Batra, suivant acte au rapport du notaire Dorlocourt, en date du 4 novembre 1862.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

8fév—17, 26—mars 8, 12

ANGELO RIGUCCI vs GAETANO SOLARI et la goëlette BATAGLIA de Bagdad.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 17799.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 janvier 1866, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, douze de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette BATAGLIA de Bagdad, ensemble avec ses voiles, amarres, &c, telle qu'elle se trouve amarrée dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue St Philippe, Deuxième District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20janv—29,31janv 3,8,12fév.

Succession de feu MICHAEL BRADY, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,281—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 janvier 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Franklin, Basin, Girod et Lafayette. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Franklin sur environ cent vingt huit pieds six pouces de profondeur. Le tout plus ou moins. Le dit terrain est désigné par le No Trois dans l'îlot compris entre les rues, Hevia, Girod, St Pierre et St Jean, suivant plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, en date du 20 janvier 1861, annexé à un acte au rapport de F. Grima, ci-devant notaire public en cette ville en date du 2 février 1861.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de l'Asile des Orphelins de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville en date du 29 avril 1860.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21janv—31, fév 8, 16, 24

VENTE DE SYNDICAT

Par le Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Actions de Banque, Scrips, Réclamation et Jugement.

JULES A. BLANC vs. SES CREANCIERS

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,911—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de décembre 1865, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville pour le compte des créanciers de l'insolvable à la vente publique et adjudication des actions de banque, scrips, réclamation, jugement, etc., ci-après décrits, savoir :

1o—4 cinquante-six actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

2o—Soixante actions du fond capital de la dite Banque.

3o—Dix actions du fond capital de la Société des Arts sous de la Nouvelle Orléans.

4o—Un certificat de scrip dans la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, pour l'année 1860, de la somme de trente piastres soit $30

5o—Un autre certificat de scrip dans la même Compagnie pour l'année 1861, de la somme de trente piastres, soit $30

6o—Un autre certificat de scrip dans la même Compagnie, pour l'année 1860, de la somme de quatre-vingt-dix piastres soit $90.

7o—Une réclamation contre J. Coleman & Co. de la somme de vingt neuf piastres et vingt-sept cents. soit $29 27

8o—Une traite de Mr G W J B Bell, acceptée par MM Phelps & Jones, négociants-commissionnaires de cette ville dans Nouvelle-Orléans, en 27 avril 1861 et payable le 22 mars 1862, protestée le 25 mars 1862 pour non-paiement de la somme de $2191 78 avec huit pour cent d'intérêt l'an après échéance jusqu'au paiement avec droit de protêt et intérêt jusqu'au 1er février 1866, soit $2,871 36

9o—Une autre traite de John T Mills, acceptée par Phelps & Jones, négociants-commissionnaires datée Nouvelle-Orléans, du 16 mars 1861, et payable à douze mois de date, protestée le 17 mars 1862 pour non-paiement de la somme de $455 16, avec intérêt à huit pour cent l'an après échéance jusqu'au paiement, avec coût de protêt et intérêt jusqu'au 1er février 1866, soit $1124 08

10—Un jugement contre Alfred LeBlanc, rendu par la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 9 décembre 1857 pour la somme de $645 20 avec huit pour cent d'intérêt l'an à compter du 24 juin 1857 et les frais d'instance—le dit jugement enregistré le 10 février 1858 à [illegible]

Le dit jugement est inscrit en la paroisse St-Tammany et porte hypothèque judiciaire sur une plantation située sur la rivière Tchefuncta, dans Covington, ensemble avec d'autres terres, [illegible]

Le bordereau par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 janv—3, 6, 8, 10 fév

NORBERT SOULIÉ & ALS vs PIERRE PASSEBON

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,601—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix de mars 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Marais et de l'Hôpital, désigné par la lettre B d'après le plan dressé par [illegible]

[illegible]

2o—Un autre terrain situé dans le même District et dans le même îlot que le terrain ci-dessus décrit [illegible]

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains consistent en deux maisons en briques à deux étages, couvertes en ardoises, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jules Harlas, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 août 1848.

Le saisie aura lieu à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

7 fév—16, 24, 3 10 mars

La dame FRANCISCA CARRERA, tutrice naturelle de ANTONIO Y VALENCIA vs. les héritiers de MIGUEL LINO et JUANA MIRAN, épouse de Ramon Valencia.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,357 et 17,343—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville de forme irrégulière et désigné par le No Un à l'angle des rues Champs-Elysées, Grands-Hommes, Arts et St Jean Baptiste, suivant plan dressé, [illegible]

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm C C Claiborne, suivant acte au rapport de Felix Grima, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 mars 1859.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans

7 fev—16, 24,—3 et 10mars

MYRTILLE COURCELLE vs. JOHN STEWART

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,304.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de la Commune, Bank, Broad et Dorgenois, et désigné par le No Neuf, suivant plan dressé par Mcelhanon, ci-devant arpenteur, en date du 16 février 1845 et déposé en l'étude de Bernard Phillips, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bank sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michel Woods suivant acte au rapport du dit notaire Gernon, en date du 17 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans

16janv—25 fév 3,10,17

PIERRE DAURE contre J. LAFON.

QUATRIEME JUGE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans, No. 21,385—En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé, dans la susdite affaire, par l'Honorable V. D. Terrebonne, juge de ladite Cour, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI, 10 février 1866, à midi, au magasin de M. Henry Pinard, rue du Bassin, Nos 140 et 142, entre les rues St. Pierre et Toulouse—

Un lot de meubles, consistant en six chaises à siège à rotin, une berceuse, un bois de lit, une table, un matelas, un traversin, saisis dans la susdite procès.

Conditions—Comptant sur livraison.

10 fev—1, 6, 10 JOHN McCLELLAND, constable.

Succession de feue dame PRISCILLA GRIFFITH, décédée veuve de George B. Bowdick, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 17,870.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 24 de juin 1865, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le VENDREDI, neuf de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain ou une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tremé, Dumaine, St-Anne et des Remparts désigné par le No Un, suivant un plan particulier dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau du shérif, pour recours.

Ledit terrain mesure, conformément au dit plan, trente pieds de face à la rue Tremé, sur une profondeur de quarante-huit pieds six pouces et deux lignes sur la ligne du côté de la rue Dumaine, trente-cinq pieds huit pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne courant vers la rue des Remparts, trente-huit pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne derrière, parallèle à la rue Tremé, soixante quatre pieds, de la rue à l'autre ligne de profondeur, du côté de la rue Ste-Anne, cinq vingt cinq pieds dix pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en édifices en bois, cuve, puits, latrines, &c, et tous les droits, privilèges, &c.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du curateur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 janv—27—fév 1, 5, 9.

GEORGE CURRIE DUNCAN vs MATTHEW D. LAGAN.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi dix de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos cinq, six et sept, dans l'îlot borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et Laurent, d'après un plan dressé par le No 15 au livre de plan No 2, par l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun vingt pieds cinq pouces de face à la rue Laurent, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Lesdits terrains font partie de certaine propriété acquise par le demandeur de W. Smith, suivant acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 janvier 1857.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte au rapport du dit notaire S. Magner, en date du 17 mars 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans

21jan—13, 27, 3, 10fév

M. GERNON vs MARTHA JOHNSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,444—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, trois de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

1o—Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Nayades, Prytanée, Melpomène et Thalie et désigné par le numéro Un, suivant croquis annexé à un acte au rapport de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, portant vente par Levi Pierce à M. Gernon, et formant l'angle des rues Nayades et Melpomène. Le dit terrain mesure vingt cinq pieds sept pouces de face à la rue Nayades sur une profondeur de cent quatre pieds sur la rue Melpomène de cent seize pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Une portion de terre contiguë à celle ci-dessus décrite, et faisant partie du terrain numéro Deux du dit croquis, mesurant huit pieds de face à la rue Nayades, sur cent seize pieds de profonde au centre entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michel Gernon, suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 7 janvier 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans

30 jan—6, 17, 24 fév—3 mars

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes verront, salut.

Attendu que Benoit Etienne Dupont, a, par acte passé le 28 décembre 1851 devant George Longhorn, alors notaire en cette ville, acheté de Pierre Ridell, la propriété ci-après décrite :

Attendu que le dit sieur Pierre Ridell a acquis la dite propriété de veuve Adélaïde Brown, par acte enregistré devant dûment enregistré au bureau des aliénations de cette ville ;

Attendu que la dite veuve Adélaïde Brown avait acquis la dite propriété de M. Jean Louis, par acte sous seing privé dûment enregistré au susdit bureau des aliénations.

Et attendu qu'il y a plus de dix ans que le dit sieur Leone avait acquis la dite propriété à une vente faite par J. B. Dupuis alors collecteur de taxes de l'Etat du Cinquième District représentatif de cette paroisse, et attendu que l'acte du sieur Benoit Etienne Dupont, comme propriétaire actuel de la dite propriété s'est adressé au greffier de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 10 mars 1855.

Qu'il soit connu, à toutes personnes intéressées qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme ou de toute autre irrégularité dans la manière que la dite vente a été faite par le dit collecteur de taxes d'Etat ou de tout autre irrégularité ou illégalité dans l'avis, ou le temps et la mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, soit de se présenter à la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans de faire voir, dans les trente jours de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite par le collecteur de taxes d'Etat, ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue le 12 décembre 1851 par le dit collecteur de taxes d'Etat, en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, intitulé "Acte pour pourvoir à un revenu pour le maintien du gouvernement de l'Etat, section 13 de 1846 et section 56 de 1852 pour être en force pendant deux ans", à laquelle vente le dit Jean James Leone, comme dernier et plus fort enchérisseur, devint l'acquéreur de la dite propriété pour la somme de cinq piastres et quatre cents.

Description de la propriété ainsi qu'elle est décrite dans le certificat de vente délivré le 12 décembre 1851, par J. B. Dupuis, collecteur de taxes d'Etat pour le cinquième district représentatif.

Une certaine propriété située dans l'îlot No soixante-seize, borné par les rues St-Louis, canal Carondelet, Claiborne et Derbigny, accessoires au nom de Victor Dejoux étant le lot No huit, et mesurant, plus ou moins, vingt-cinq pieds six pouces de face au canal Carondelet, quarante pieds en profondeur et les mêmes bornés au plan, le plan, ou de moins, sur la rue Derbigny, et quarante pieds sur l'autre ligne adjacente au lot No neuf.

6 fev—

VICTOR DUBOIS, Coiffeur,

36 Rue Royale, entre Bienville et Conti,

INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public qu'il vient d'adjoindre à son Salon pour la Barbe et la Coupe des Cheveux, auquel de bons ouvriers barbiers sont constamment attachés.

Une grande variété d'Articles de Toilette, tels que cols, cravates, écharpes, bretelles, canons, parapluies, cannes, gilets de peau, chemises de ville et de voyage, chaussettes, &c., &c.

Coutellerie anglaise, brosserie française et anglaise.

Parfumerie fine de Paris et du Nord.

Pendant satisfaire les personnes qui m'honorent de leur confiance, je tiendrai une mes articles à des prix très modérés.

La boutique dont je fais usage, et dont seul j'ai le secret, est la meilleure de toutes celles connues jusqu'à ce jour. Les personnes qui font usage de teinture feront bien de venir en faire l'essai à mon salon, 36 rue Royale.

Ils n'en ont jamais encore connu.

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & CO.

VENTE IMPORTANTE

—de—

PROPRIÉTÉS DE BATTURE.

Quatorze îlets de terre dans le Premier et le Deuxième Districts.

VENTE A L'ENCAN, POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

PAR McCERREN & CO, Geo. W. McCERREN, Encanteur.

Bureau et salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 15 février et les jours suivants, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour le compte de la ville de la Nlle-Orléans, conformément à l'autorisation donnée dans l'ordonnance No 6,904 et portant la date du 10 janvier 1866, les propriétés ci-après décrites, savoir :

TOUTE LA PARTIE DE LA BATTURE qui se trouve dans l'îlet compris entre les rues St-Louis et Conti, Peters et Clay ; dans les deux îlets compris entre les rues Conti et Douane, Clay et Front ; dans les deux îlets compris entre les rues Douane et Canal, Front et Wells ; dans les sept îlets compris entre les rues Canal et St-Joseph, Front et Delta ; dans les deux îlets compris entre les rues Notre-Dame et St-Joseph, Delta et Water.

Toutes les susdites propriétés seront vendues d'après le plan qui sera exposé au moment de la vente.

CONDITIONS—Un cinquième comptant, en obligations échues de la ville de la Nouvelle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats-Unis ; le reste en billets égaux (divisés en coupons et en l'exige à un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets portant intérêt de six pour cent l'an, de la date de l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, avec le privilège pour les acquéreurs, de payer tous leurs billets ou une partie de leurs billets au comptant.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire de la ville, et toutes les dépenses, y compris le timbre de revenu, devant être payés par l'acquéreur. 19janv

PAR E. M. JACOBS.

Propriété de prix, dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No 8

IL sera vendu, samedi, 10 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Victoire, Moreau et Champs-Elysées. Le dit terrain est désigné sur le plan... [illegible] ensemble, une bâtisse en briques et à toit de fer, couverte en ardoises, ayant deux salons et cabinet au premier étage, deux grandes chambres au deuxième étage, cabinet, une cuisine en briques à deux étages, et deux chambres au premier et au deuxième étage, bien dans la cour, cuve, &c.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an et garantis par hypothèque sur la propriété jusqu'à paiement. La police d'assurance devra être transférée à l'acheteur.

L'acte de vente pardevant Paul E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 fev

PAR D. E. MORPHY.

Le brick Victoria.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

IL sera vendu, samedi, 10 février 1866 à 11 heures du matin, au magasin No 17 de la rue des Magasins—

Le grand brick VICTORIA maintenant en face, à faible tirant d'eau en bon état, du port de 196 tonneaux, avec tous ses agrès et apparaux, tel qu'il est actuellement en face du poteau No 17, [illegible] du Quartier du rue [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 fev

Drèche. Drèche. Drèche.

Par D. E. MORPHY, encanteur

Bureau, rue des Magasins No 1

IL sera vendu Jeudi 8 février à midi à l'entrepôt Delta—

[illegible] sacs Drèche.

—Immédiatement après à l'entrepôt St Louis—

[illegible] sacs Drèche.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Cigares de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

IL sera vendu au magasin des importateurs MM Barrios & Co. No 77 de la rue Gravier, Vendredi, 9 février 1866, à 11 heures et demie du matin—

125,000 Cigares importés directement de la Havane et des marques favorites les mieux connues.—Voir le catalogue.

Conditions Comptant en billets du Trésor. 3fev

PAR WALTON & DESLONDE.

Propriétés améliorées et non-améliorées, à l'encoignure des rues Hôpital et Tonti.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 47

SAMEDI, 10 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sera vendu—

Cinq terrains dans le Second District, ayant les rues Hôpital, Tonti, Miro et Dumaine, [illegible]

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Bon terrain pour bâtir, dans la rue Villeré.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau, rue de la Douane.

IL sera vendu, samedi, 10 février, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Maison confortable basse et en bon état dans la rue Bagatelle, No 111, entre les rues Remparts et Bons Enfants

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur

Bureau, rue de la Douane, No 82

IL sera vendu, samedi, 10 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Un îlet de terre dans le Deuxième District

Succession de Rodolphe Boussère

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

IL sera vendu, jeudi, 15 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Actes de vente et frais incidents seront payés par l'acquéreur pardevant A. D. Doriocourt, notaire public.

13 jan—3ᵉ 29, 3 et 12 fev

Propriété dans le Troisième District.

SUCCESSION DE M'ME EUGENE DUPRE.

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.

Bureau, 82, rue Douane

IL sera vendu, JEUDI, 8 Février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 22 décembre 1865, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Mme Eugène Dupré, savoir :

1o—TREIZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, dans le 3e District, désignés par les numéros 1 à 11 inclusivement et 21 et 22 de l'îlet No. 8, borné par les rues Moreau, Tricou, Delaronde et Hayes, [illegible]

2o—DOUZE LOTS DE TERRE situés dans le même faubourg, désignés par les Nos. 1 à 12, dans l'îlet No. 9, borné par les rues Moreau, Casacalvo, Tricou et Hayes, [illegible]

Termes—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit par billets portant 6 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 pour cent après jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque. L'acquéreur assurera le paiement des taxes de 1866.

Actes de vente et frais incidents seront payés par l'acquéreur pardevant Octave de Armas, notaire public. jan 3 11 20 29, fev 8

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN & MARKS.

JEUDI, 8 FEVRIER 1866.

Grande vente d'habillements, sans réserve et à 90 jours de crédit,

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZELNICKER, Encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 28.

IL sera vendu, jeudi, huit du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

700 lots d'habillements de printemps reçus dernièrement et comprenant—

Habillements casimir sous mixte,
Habillements casimir uni et fantaisie,
Habillements Melton unis et fantaisie,
Habillements drap noir et doeskin,
Surs et redingotes en drap noir extra fin,
Surs Melton et casimir fantaisie,
Gilets de dessous en drap noir, soie et satin,
Pantalons drap noir et doeskin,
Pantalons casimir fantaisie, pantalons cotonnade et fantaisie.

Habits en coutil, &c, &c.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $400, COMPTANT.

Toutes sommes de $100 à $300, 60 JOURS.

Toutes sommes au-dessus de $300, 90 JOURS en billets endossés à satisfaction. 6 fev

PAR VINCENT & CO.

Coutils écrus, Toiles, Mousselines, &c.

PAR VINCENT & CO, W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Pièces coutils écrus et Duck;
do jeans gris;
do mousselines et jaconats blancs;
do ginghams bleus et stripes;
do draps et flanelles;
do casimirs laine légers;
do coton blanc et cotonneries à draps.

1000 doux. bonneterie anglaise assortie

—Egalement—

Deux caisses Ducks &c avariés.

Une balle coton écrus à draps, avariés. 8 fev

PAR R. M. MONTGOMERY.

Grande vente importante d'un grand stock d'Eaux-de-vie, Whisky, Vins, Liqueurs, Tabac, Cigares, Meubles de bureaux, Installations de magasin, &c.—Vente à l'encan, pour clore une société.

PAR MONTGOMERY & BRO, R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu vendredi, 9 février à 10 heures et demie au magasin de MM J. H. Wilson & Co, au No 22 de la rue Tchoupitoulas, au-dessous de la rue Julie, un grand stock de—

Eaux-de-vie françaises, whisky de différentes marques.

Vins, liqueurs, tabac, cigares, meubles de bureau, bouilloire à vapeur, pompes, grandes caves, coffres-forts, &c, &c. 8 fev

PAR ROBINSON & NASH.

SEL, SEL, SEL.

PAR ROBINSON & NASH

W. L. ROBINSON, encanteur.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

IL sera vendu VENDREDI 9 du courant, à 11 heures à l'entrepôt Lafayette, au coin des rues Magasins et Lafayette—

3000 sacs SEL COMMUN.

1000 sacs SEL FIN

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 fev

FONTENSSAUMON, FONTENSSAUMON

PAR ROBINSON & NASH

W. L. ROBINSON, encanteur

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier

IL sera vendu VENDREDI 9 du courant à 11 heures à l'entrepôt Lafayette, au coin des rues Magasins et Lafayette—

30 tonneaux [illegible] No 1,
30 barils [illegible] No 1,

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis 7 fev

Vente pour clore une consignation.

Grande vente péremptoire, au commerce, en lots au gré des acheteurs — Riz de l'Inde, chanvre, cordes d'emballage, célèbre ale pale d'Aspinwall, conserves, légumes, huîtres dans des boîtes en ferblanc, 3,000 sacs sel commun et sel fin

PAR ROBINSON & NASH.

W. L. ROBINSON, encanteur

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier

IL sera vendu VENDREDI 9 du courant, à 10 heures, à l'entrepôt Lafayette, au coin des rues Magasins et Lafayette—

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Meubles, machine à coudre, piano et divers

PAR S. GUINAULT, Encanteur

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

Succession de feu Dr Jacques Casimir Jules Vatic, No 18,060.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu samedi, 10 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Bienville, [illegible]

[illegible]

Succession de Jules Pierre

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi, 10 février 1866, à 11 heures, [illegible]

Vente positive et sans réserve

PAR S. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI, 10 février 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Propriété rue Craps—Nos 471 et 473

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 10 février 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Craps sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre les Champs Elysées et Marigny. Ensemble une maison, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets, deux chambres hautes, caves, avec deux chambres, deux greniers, [illegible]

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant 6 pour cent d'intérêt par an, de date et hypothèque. 7 fev

Succession de Joséphine Guignard.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, Enc. Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu, SAMEDI 10 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

Jolie maison haute en briques rue Marigny, ainsi qu'une propriété rue Laurent, Quatrième District.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 10 février 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny, sur 64 pieds de profondeur, entre les rues Victoire et Moreau—Ensemble une maison haute en briques, Nos 20 et 41, divisée en deux logements, [illegible]

Un autre lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue Laurent, sur 100 pieds 3 pouces 4 lignes et deux de profondeur entre les rues Joséphine et St-André—Ensemble deux bâtisses en bois, Nos 5 et 7. [illegible]

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque, avec 6 pour cent d'intérêt par an de date.

Actes de vente pardevant Jos Cohn, notaire public. 6 fev

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'Articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.

[illegible]....RUE DU CANAL....8

9janv—6m Au premier, au-dessus de Bach.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

Rue St Charles, No 58,

Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général ; sur les bonds, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir. 1er janv

GRAINES DE JARDINAGE, de Landreth Récolte de 1865.

H. HAFNER a maintenant en magasin un grand assortiment complet de graines de jardinage de D. Landreth & fils, de Philadelphie. Il en vendra en quantités au gré des acheteurs.

Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner chez lui par douzaines, centaines et milliers de papiers, ou autrement, pour le détail. Semences de gazon, semences de trèfle rouge et de trèfle blanc, oignons, &c.

H. HAFNER, rue St Charles, No 105,

6déc 3m en face du théâtre St Charles

Cobb Dolhonde & Co,	Martin Dolhonde & Cobb,
Marchands - Commissionnaires et expéditeurs, No 7, North Second Street, entre Chestnut et Market, St Louis.	Facteurs de Coton et de Tabac, Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs, No 37, rue Natchez, Nlle-Orléans, (Lne)

ILS sollicitent des ordres pour l'achat ou la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Comestibles, Produits de l'Ouest, Grains de toute espèce, Foin, Fourniture de marine, Toile et Cordes d'emballage, &c, &c.

Ils s'en chargent personnellement. 15déc—3m

WILLCOX & GIBBS

Machine à coudre,

PATENTÉE LA VIRGINIE

Bureau principal : No 5 rue St Charles.

Quelques raisons pour lesquelles *Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs* SONT SUPERIEURES A TOUTES LES AUTRES.

1o—La supériorité de leur construction.

2o—L'absence de bruit, lorsqu'elles fonctionnent dans une grande chambre, on s'en aperçoit à peine.

3o—Leur utilité, elles exécutent toutes sortes de coutures de la manière la plus solide et la plus prompte.

4o—Les aiguilles ne peuvent être mal placées, de sorte qu'elles ne cassent pas, comme dans les autres machines.

5o—Elles n'exigent que de peu de réparations ou de pouces pour "améliorations nouvelles".

6o—Leur économie, elles ne coûtent que la moitié du prix de machines inférieures.

7o—Leur popularité qui est l'indice le plus sûr de leur valeur ; elles se vendent rapidement dans toutes les villes européennes et remplacent toutes les machines à coudre employées jusqu'à ce moment.

8o—Elles font un ouvrage régulier et solide, sans faux points et interruption, défauts inséparables des autres machines ; elles peuvent être confiées à des enfants.

Il s'agit d'essayer ces machines à coudre si simples et si belles pour acquérir la certitude de leur supériorité sur toutes les autres systèmes.

On peut les voir fonctionner au

No 5, rue St Charles.

On a besoin d'agents pour les États de la Louisiane, du Mississippi, de l'Alabama et du Texas. 16 déc—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER

Jeudi, huit février—Jeudi, huit février

Bottes, Souliers, Brodequins, Chemises, Chapeaux, Mouchoirs soie et batiste

PAR E. ROGER & CO, O. DUJAN, encanteur,

IL sera vendu jeudi 8 courant à 10 heures, à leur salle d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

350 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment choisi pour hommes, femmes et enfants reçues par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie—

—Aussi—

100 lots linge fait, tels que paletots, gilets, pantalons, &c, &c

—Aussi—

75 douzaines chemises genres divers.

—Aussi—

100 do chapeaux feutre

—ET—

150 douzaines mouchoirs soie et batiste.

Conditions, à la vente. 7 fév

PAR BERNARD TURPIN.

FONDS DE GROCERIE,

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

Bureau, No 97 rue Vieille Levée

IL sera vendu à l'encan jeudi 8 du courant, à 10 heures et demie du matin—

Le fonds de la GROCERIE [illegible] comprenant un assortiment général de vins, liqueurs, eaux-de-vie, whiskey, thés, cafés, sucres, chandelles, savons, amidon, ébénisterie, [illegible] installations, étagères, comptoirs, balances, tonneaux.

Conditions—Comptant, en billets ayant cours. 6fev—1

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Une occasion rare pour un placement.

VENTE A L'ENCAN DU THÉATRE DE L'OPÉRA DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

situé à l'angle des rues Bourbon et Toulouse,—avec ses dépendances, tous les meubles, décors, la garde robe, la bibliothèque et autres accessoires dudit Théâtre de l'Opéra

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

JEUDI 29 mars 1866, à midi, sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Conti—

Le magnifique édifice connu sous le nom du

Théâtre de l'Opéra de la Nlle-Orléans.

LE TERRAIN sur lequel le théâtre est bâti, forme l'angle ouest des rues Bourbon et Toulouse, a 142 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Bourbon, sur 160 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Toulouse, [illegible]

Termes et conditions.

[illegible]

Les actes de vente pardevant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI 8 courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

PAR W. H. BUNNELL.

Argenterie de table, doublement plaquée

PAR W. H. BUNNELL, encanteur

IL sera vendu, jeudi, 8 du courant, [illegible] à sa salle d'encan, SAMEDI, [illegible]

[illegible]

VENTE A CREDIT.

GRANDE VENTE

Positive et sans réserve.

J'APPELLE l'attention du commerce en général [illegible] PAR COLIS et à un CREDIT LIBÉRAL. [illegible]

JOHN C. BLOHM.

PAR J. P. BOISSEAU.

Beaux meubles, Tapis, Miroirs, &c, à l'encan, pour cause de départ

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

Bureau, No 32 de la rue Gravier, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle Levée.

IL sera vendu LUNDI 12 du courant, à 11 heures, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Groceries Provisions, Liqueurs, &c, à l'encan

PAR J P BOISSEAU, encanteur,

Bureau, 32 de la rue Gravier.

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Papier rayé, cartonnés et cartonnés de poche, véritables 'Rodgers,' articles de fantaisie, marchandises sèches, &c., &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

JEUDI 8 février 1866, à 10 heures et demie du matin, [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Meubles ! Meubles !

Tableaux à l'huile et gravures, transportés pour la vente.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J SPEAR, encanteur,

Bureau, No 16, Passage de la Bourse.

Samedi 10 du courant à 10 heures et demie, il sera vendu, dans la salle d'encan de M. G. de Feriet rue Royale, No 42—le contenu d'une résidence de famille bien meublée, transporté pour la vente, dans la susdite salle et comprenant, en partie, armoires en acajou, à glaces ; armoires et lavabos en acajou, tables en acajou, à allonge, chaises en acajou, à siège en crin ; tables de centre, à dessus en marbre ; buffets en acajou, à dessus en marbre, étagères en bois de rose ; tables en bois de rose, à dessus en marbre ; un piano en acajou.

—Egalement—

Un mobilier de salon, en bois de rose, couvert en damas, composé de deux grands sofas, 6 fauteuils et 2 chaises à bras.

—Egalement—

6 très grandes et magnifiques glaces françaises.

4 magnifiques candélabres en bronze et globes.

50 tableaux à l'huile et gravures, et beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Tous les articles, dès qu'ils seront vendus, seront aux risques et périls des acquéreurs et un dépôt sera exigé de tous les acheteurs que l'encanteur ne connaîtra pas.

8fev

W. H. JOHNSON.....JOSEPH DENEGRE.....D B PENN

JOHNSON, DENEGRE & PENN

Facteurs de coton

ET

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

186............Rue de la Commune............186.

12jan—3m

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.

Bureau du Contrôleur de la Circulation.

Washington, 13 décembre 1865.

ATTENDU qu'il a été donné au soussigné des preuves satisfaisantes que la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a été dûment organisée en vertu et conformément à des actes du Congrès intitulés "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale, garantie par des bons des Etats-Unis et pourvoir à la circulation et au rachat de la dite monnaie" lequel acte a été approuvé le 3 juin 1864 et que cette banque s'est conformée aux dispositions de cet acte, qui doivent être remplies toutes les conditions du dit acte.

Moi, FREEMAN CLARKE, contrôleur de la circulation, certifie que la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu du susdit ordre.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 13 décembre 1865.

FREEMAN CLARKE, contrôleur.

La banque commencera les opérations vers le 20 du courant. 14 janv

Restaurant Antoine,

50 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.

M. ANTOINE, restaurateur a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, à partir de mercredi, 21 courant, il sera transféré son restaurant de la rue St Pierre à la rue St Louis, au fond de l'hôtel. Son nouveau local lui permettra d'offrir à ce restaurant des chambres pour noces et repas de famille. Table d'hôte et chambres garnies. le tout à prix modérés. 17déc—3m

RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe, ayant agrandi son établissement, a l'honneur d'en prévenir le public, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux meilleures conditions.

RESTAURANT FRANÇAIS,

72......RUE DE CHARTRES......72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c.

M. FORGET conservera ses anciens prix.

Entrepôt de Tapis.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu depuis trente jours, un assortiment complet des derniers modèles de TAPIS velours Bruxelles tapis à trois plis, Ingrains, laine et chanvre ; des TOILES CIRÉES, de toutes les largeurs et qualités ; des TAPISSERIES de fenêtres, stores, corniches et patères, couvertures de tables et de pianos, &c.

A. BROUSSEAU & Co,

ENTREPOT DE TAPIS,

No 19......RUE DE CHARTRES......No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis de qualité—

MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, 3 plis et Ingrain, VENITIENS et autres tapis, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c ; TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités couvertures de table et de piano, paillassons, nattes pour escaliers, shades, stores, corniches et patères.

Nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Succession de Théophile Wiltz.

Vente pour opérer un partage

Deux maisons confortables et dépendances Nos 27 de la rue Louisa, entre les rues Casacalvo et Moreau et No 80 de la rue Louisa, coin Craps—toutes deux fort près du marché Washington et du chemin de fer de la ville

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale No 42

JEUDI huit février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

1o—Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Louisa, Casacalvo, Piété et Moreau. Ces terrains sont désignés par les lettres A et B, mesurant chacun 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa, sur 110 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur. Les améliorations du terrain A consistent en une maison basse (No 27) ayant 5 chambres, 2 cabinets, corridor au milieu, une galerie basse par derrière, [illegible]

2o—Cinq terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Louisa, Craps, Clouet et Amour. Les terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Louisa et Craps.

[illegible]

Le tout d'après des plans sur lesquels les dimensions des terrains et les bâtisses sont données d'une manière plus complète.

Egalement—34 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, indivises à 32 ordres.

Conditions—L'acquéreur de la propriété décrite au premier lot fera assumer, le payement d'un billet pour le prix [illegible] dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible]

[illegible]

Maisons cottage chalets, confortables et bien finies, dans la rue de l'Hôpital, 3e District,

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42

SAMEDI, 10 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Douane, il sera vendu les propriétés ci-après décrites—

[illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

[illegible]

Maison basse, en bois, No 320 de la rue d'Orléans, entre les rues Johnson et Galvez

PAR GABRIEL DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42

SAMEDI [illegible]

[illegible]

MAISON BASSE CONFORTABLE

couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, située dans la rue des Grands Hommes, entre les rues Louisa et Clouet et faisant face au chemin de fer de la ville

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42

SAMEDI, [illegible] février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

UN TERRAIN [illegible]

[illegible]

Maison confortable No [illegible] de la rue des Grands Hommes, entre deux faisant face au chemin de fer de la ville

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, No 42

[illegible]

Maison confortable, Nos [illegible] de la rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet, 3me District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No 42

JEUDI [illegible] 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Terrains de prix pour bâtir, à Algier, faisant face à la rue Taylor et à l'Avenue Verret—Egalement, 400 actions de "Polk County Copper Co", de l'Etat du Tennessee : 50 actions de la banque Crescent City et 1 action de la société "La Variété." SUCCESSION DE GEO. W. PARKER. No 24,097.

PAR G. DE FERIET encanteur,

Bureau, rue Royale No 42

LUNDI 12 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire No 24,097 portant la date du 5 janvier 1866 les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir :

Propriétés foncières.

Deux certains terrains situés dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi dans l'îlet No 6 compris entre la rue Atlantique et l'Avenue Verret et les rues Taylor et Pierre d'après un plan de ces terrains [illegible]

[illegible]

Ces terrains sont désignés par les Nos 4, 6, 7 et 8. Le terrain No 1 a 30 pieds [illegible] pouces de face à la rue Taylor, sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 6, 7 et 8 ont chacun 27 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Verret, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout au plan américain.

ACTIONS.

400 actions de $10 chacun, du "Polk County Copper Co" de l'Etat du Tennessee.

50 actions de la Banque du Crescent City d'après le certificat No 17 en date 10 avril 1860.

1 action du capital de la société "La Variété."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11janv—11 16 23 29 fev

SUCCESSION DE JOHN TINER

Vente pour opérer un partage.

Magnifiques résidences dans la rue Jackson, Nos 240 et 244, à l'intersection du chemin de fer de la ville, de la rue Prytanée et du chemin de fer de la rue Baronne.—La maison du coin (No 240) occupée par M J H Pope, le droguiste bien connu, et la propriété adjacente (No 244) par M. Lewis Chabert

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 12.

IL sera vendu jeudi, [illegible] février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

1—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Philippa, Prytanée et Plaquemines, [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4fev

SUCCESSION DE JAMES KEWISH—No—

Très bonne maison cottage (chalet) dans la rue des Grands Hommes, 3me District, faisant face au chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 22 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 18 janvier 1866, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Grands Hommes, Port, Louisa et St Ferdinand, [illegible] Le dit terrain ayant, d'après un plan, 32 pieds 2 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui se trouvent, consistant en une maison basse, en bois, couverte en ardoises, ayant 3 chambres [illegible] cabinet ; galerie sur le devant, cuisine de [illegible] chambres, puits, cuve, &c, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public aux frais de l'acquéreur.

21janv—22,29&4,12,17,22fev.